

La Commune

DE PARIS

Organe Central
du Parti Communiste Internationaliste
(SECTION FRANÇAISE DE LA IV^e INTERNATIONALE)
ET TRIBUNE DES GROUPES D'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE
"Prolétaires de tous pays, unissez-vous!"

Les OUVRIERS sans
PATRON peuvent
continuer leur besogne

Mais que feraient
les PATRONS
sans OUVRIERS ?

PRENEZ LES USINES !

Gestion des usines sous le contrôle ouvrier. — Défense par les milices ouvrières armées. — Comités de soutien des grévistes

EN AVANT VERS LE GOUVERNEMENT DES OUVRIERS ET DES PAYSANS

VIVE la grève générale !

Ils ont pris les postes, dans les ministères, à la Chambre. Mais un fait domine de loin l'arrivée au pouvoir du Front populaire : un demi-million de travailleurs sont en grève, et d'heure en heure s'élève le flot gréviste. Toutes les industries, toutes les régions sont touchées.

Les dirigeants des syndicats ne dirigent rien ; ils laissent les vagues démarrer, refluer, rebondir, etc... Un moyen d'unifier : la grève générale.

Et ses objectifs ? S'agit-il de quelques revendications, du contrat, de salaires, de conditions de travail ? Oui, mais aussi de beaucoup plus. Limiter le mouvement, c'est à quoi songent ceux qui omettent l'échelle mobile dans les contrats ou qui veulent faire des délégués des auxiliaires des directions syndicales, ceux qui n'aspirent qu'à freiner le mouvement. Restez en contact avec la masse, disait en substance Blum dimanche, au Congrès ; mais mercredi, Salengro, promu premier flic, menace les masses de maintenir l'ordre envers et contre tous.

Economique par ses revendications, le mouvement acquiert une valeur politique par son ampleur dans une période de crise. Vous hésitez, travailleurs ? Alors, que signifie l'intervention des Croix de Feu dans le mouvement ? Que signifie aussi Richemond, du syndicat patronal, rompant les pourparlers et renvoyant les questions au gouvernement ?

Dans une telle bataille, il faut aller à fond. S'adresser, comme Richemond, au gouvernement ? Il va se perdre dans ses bureaux, ses Comités et ses sous-secrétaires d'Etat.

La force du patron, c'est d'avoir l'usine. La force du travailleur, c'est de prendre l'usine. Non pour y danser ou jouer aux boules, MAIS POUR LA FAIRE PRODUIRE.

Gestion de l'entreprise par les travailleurs.

Mais comment ? Sous le contrôle des Comités d'entreprise. Voyez l'exemple de chez Morane. Ce qui se fait pour la propagande, le ravitaillement, la surveillance, peut s'appliquer à la répartition du travail, à toutes les branches de l'usine.

Gestion, mais le patronat n'acceptera pas de voir les cheminées fumer avec autant de résignation que de voir les ouvriers s'amuser. Produire sans un patron, c'est la mort du capitalisme. Et il fera intervenir la force, les flics pour maintenir l'ordre capitaliste, les bandes fascistes. Aussi une des tâches du Comité élu, c'est la Milice ouvrière, une de ses tâches, l'armement du prolétariat.

Gestion, mais il faut l'appui des travailleurs voisins pour le ravitaillement. Création de Comités de soutien aux grévistes, comités également élus.

Gestion, mais il faut aussi gagner le soldat dans sa caserne : des délégations de grévistes chez les soldats, comités de soldats.

Gestion, mais qui paiera les salaires ? Toutes ces questions posent le problème du POUVOIR. L'usine la caserne, la banque, là commence le pouvoir et non au Parlement ni dans les mains de Lebrun.

Comment unifier, coordonner les combats ? En rassemblant les délégués des travailleurs. Des Congrès de Comités par région, par industrie ou généraux, pour décider les actions d'ensemble.

Ne pas commettre les fautes de 1920 : en France par les vagues successives, en Italie en prenant les usines et en ignorant le pouvoir politique.

De la gestion de l'usine au gouvernement des ouvriers et des paysans.

La bataille est engagée. De l'audace, encore de l'audace et toujours de l'audace.

L'unification...

Les militants révolutionnaires qui luttèrent sous le drapeau de la IV^e Internationale dans le Parti communiste internationaliste, dans le Groupe bolchevik léniniste et les Jeunes Socialistes Révolutionnaires ont décidé dans leurs Congrès qui viennent de se tenir à Paris d'unifier leurs rangs.

Face aux tâches, aux responsabilités, il n'était pas possible qu'agissent séparément plusieurs groupes se réclamant du même programme de la révolution prolétarienne.

L'unification était dictée par les nécessités politiques, elle s'est

réalisée malgré les difficultés de tous ordres qui subsistaient. Un pas politique important a été accompli.

En résultat de l'unification du Parti communiste internationaliste, du Groupe bolchevik léniniste et des Jeunes Socialistes Révolutionnaires, ces organisations se transforment en un Parti révolutionnaire du prolétariat en France qui a pris pour titre : PARTI OUVRIER INTERNATIONALISTE (bolchevik-léniniste) (Section française de la IV^e Internationale). Ce Parti a une organisation de



LE DRAPEAU ROUGE FLOTTE SUR LES CITADELLES DU CAPITAL

QUI SERA maître des usines ?

Le Front Populaire arrive au pouvoir. Les décrets-lois ? Il ne veut plus les abolir, mais les amender.

Les deux ans ? Il ne les supprimera pas, mais assurera la sécurité de l'impérialisme français.

Les bandes fascistes poursuivent leur activité, s'organisent, s'arment.

Et aux travailleurs, les dirigeants du Front Populaire prêchent... la patience.

Mais les ouvriers perdent patience.

Par centaines de milliers, ils font grève, occupent les usines. Ils veulent que ça change.

TRAVAILLEURS !

Les luttes décisives commencent. Vous vaincrez, non en dansant dans les usines — comme vous y invitent les dirigeants du jour — mais en les gérant, en les faisant produire sous le contrôle de vos Comités d'entreprise.

Ce n'est qu'en devenant maîtres des usines et des casernes, en abattant l'exploitation capitaliste que vous sauverez l'humanité de la nouvelle guerre mondiale qui se prépare activement.

Pour mener le combat de classe, briser vos chaînes, abattre le régime capitaliste, établir le gouvernement des ouvriers et des paysans et assurer une paix durable par l'instauration des Etats-Unis Socialistes d'Europe, le Parti Communiste Internationaliste, le Groupe Bolchevik-Léniniste et les Jeunes Socialistes Révolutionnaires qui, tous trois, luttèrent ces derniers mois sous le drapeau de la VI^e Internationale, se sont unifiés pour constituer

LE PARTI OUVRIER INTERNATIONALISTE (Bolcheviks-Léninistes)

(Section Française de la IV^e Internationale).

Petits-fils de la Commune vaincue de 1871, poursuivez l'œuvre de la Commune victorieuse de 1917 ! Répudiez les partis patriotes de la II^e et de la III^e Internationales ! Répondez à l'appel du Parti Ouvrier Internationaliste !

Ne perdez ni un jour, ni une heure, pour vous regrouper, combattre et triompher !

Le Parti Ouvrier Internationaliste (Bolcheviks-Léninistes) (Section Française de la IV^e Internationale)

... est réalisée

jeunes qui, pour l'instant, continuent de s'appeler : JEUNESSES SOCIALISTES REVOLUTIONNAIRES.

Le Parti communiste internationaliste publiait « La Commune » ; le Groupe bolchevik léniniste et les Jeunes Socialistes Révolutionnaires éditaient en commun « Révolution ».

Cette semaine, ces journaux paraissent, l'un et l'autre ; la semaine suivante, la période de fusion accomplie, ils feront place à un seul journal : « LA FORCE OUVRIERE ET PAYSANNE. »

Changement du nom du Parti, changement du titre du journal. Derrière ces modifications de forme, les membres de l'ex-P.C.I. s'efforceront de faire passer le développement de la Section française de la IV^e Internationale à un stade plus élevé.

A nos amis, à tous nos sympathisants, nous demandons de suivre la « FORCE » avec autant d'attachement que la « Commune », nous faisons appel pour renforcer les rangs aujourd'hui unifiés des partisans de la IV^e Internationale.

LES NOTRES



J.B. CLEMENT

Si vous allez passer vos quelques jours de vacances dans les Ardennes, vous trouverez partout le souvenir du vieux militant qui y propagea le socialisme.

Son portrait est partout : dans les maisons ouvrières de la vallée de la Meuse et dans les foyers ouvriers. Il dépassait de cent centimètres les « révolutionnaires » en peau de lapin qui essayent de s'annexer sa popularité.

Né pauvre, en 1831, il a vécu dans la déché, et il est mort en 1903 dans la gêne. Après la défaite de la Commune à laquelle il avait pris une part active, il dut s'exiler à Londres puis à Bruxelles. L'amnistie le ramena à Paris (1890). On le connaît surtout comme chansonnier, poète et parolier. Il fut par-dessus tout un propagandiste infatigable du socialisme.

A partir du 12 juin LIS ET FAIS LIRE « La Force » ouvrière et paysanne Organe central du Parti Ouvrier Internationaliste 66, faubourg Saint-Martin

L'ennemi ne désarme pas Voici le texte d'une convocation Croix de Feu : MOUVEMENT SOCIAL CROIX DE FEU... Assemblée dimanche 31 mai, à 17 h. 30, Statue Maréchal Ney (Espannade), Brassard en poche... Après les lampes de poche, les brisards de poche. Contre les assassins fascistes, la milice ouvrière et l'armement du prolétariat.



Pour chaque lutte ouvrière dans le monde, le prolétariat soviétique, à l'appel du parti bolchevique, adresse son salut, manifeste sa solidarité internationale de classe.

DANS le premier semestre de 1920, le prolétariat italien avait poursuivi une agitation révolutionnaire intense, tant à la campagne qu'à la ville. C'étaient les luttes des « coloni » de Lombardie ou des « mezzadri » de l'Emilie, qui voulaient bien aider les propriétaires à faire la récolte, mais à condition que les bénéfices reviennent à la collectivité.

Le 20 juillet, les industriels métallurgistes répondirent au mémoire du 16 juin. Augmentation de salaires, oui, dirent-ils, mais proportionnellement aux conditions de l'industrie métallurgique. Et ils ajoutaient que ces conditions ne permettaient pas un centime d'augmentation. C'était proprement se foutre du monde. Mais les ouvriers parlèrent longuement et acquiescent à la proposition que les sociétés métallurgistes ambitionnaient la solution par-dessus de la « protection » de leurs industries.

L'UNIFICATION DES PARTISANS DE LA IV^e INTERNATIONALE

Le Congrès du Parti communiste internationaliste

Les 30, 31 mai et 1^{er} juin s'est tenu le premier Congrès du P.C.I. (Parti communiste internationaliste). A la même date se tenait un Congrès du G.B.L. (Groupe bolchevique-léniniste) et des J.S.R. (Jeunes socialistes révolutionnaires) en vue de constituer un parti révolutionnaire. Le problème de l'unification de ces groupements avait été posé au Congrès de constitution du P.C.I., malgré une fin de non-recevoir du G.B.L. à cette époque.

Mais les pourparlers ne s'engageaient pas commodément. Des obstacles surgirent presque à chaque pas. Questions de politique, de personnes. Nous avons signalé ces faits et les responsabilités de la direction du G.B.L. en son temps.

L'unification était une nécessité politique. Jamais une situation aussi grave ne s'est posée devant les militants révolutionnaires de France. Blum allait venir au pouvoir. Au moment où les Congrès délibéraient, plus de cent mille ouvriers étaient grévés : aujourd'hui, le chiffre croît d'heure en heure, tendant vers la grève générale.

LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Les 7 et 8 mars dernier, la Conférence constitutive de notre parti réunissait une centaine de militants venus de toutes régions. Trois mois se sont écoulés, pendant lesquels le Parti a pensé, décidé et agit collectivement. Il a vécu des heures difficiles que les coups de la bourgeoisie, les attaques des uns et les colportages des autres réservent aux partis révolutionnaires. Ses militants ont répondu aux coups de la bourgeoisie... en la combattant vigoureusement ; ils ont dédaigné les attaques et les colportages.

- b) Bilan de l'activité depuis trois mois ; c) Rapport de chaque responsable des sections de travail. 2^e Rapport politique et tâches du Parti. 3^e Tâches d'organisation. 4^e Election des organismes centraux. 5^e Problèmes de l'Union soviétique.

Comme on le verra, le développement de la discussion amènera le Congrès à modifier sérieusement l'ordre du jour initial. Franck fait immédiatement l'historique de nos rapports avec le G.B.L. depuis la formation du P.C.I. ; un rapprochement a été amorcé et le Congrès de la Pentecôte eût pu être un Congrès de fusion, ou plutôt d'unification si les propositions du Comité central — engagé avec le G.B.L. la préparation commune de ce Congrès avec large discussion à la base — avaient été prises en considération.

Malgré un commencement de lassitude que justifient 15 heures de séance, le congrès se retrouve en cohésion totale pour accueillir la délégation B.L. « Il affirme la volonté unitaire du G.B.L. mais cette volonté unitaire ne peut prévaloir contre certaines conditions ultimatives qu'il formule. »

Séance du dimanche soir La délégation B.L.

De 20 heures à 21 heures, la salle est laissée aux Commissions de travail : Jeunes, femmes, syndicats, M. O. E., paysans, etc., et les congressistes non compris dans ces commissions assistent à ces travaux particuliers, selon leurs préférences.

L'unification axe de la discussion au Congrès Dimanche matin

La discussion sur le rapport de Franck est générale. Il est impossible de résumer ici toutes les interventions produites par la quasi totalité des délégués. De ces interventions, il résulte que chacun est animé profondément de l'esprit unitaire. Nul ne veut de la division en soi, mais l'attitude passée de ceux avec lesquels se fera l'unification, appelle de sérieuses réserves et nécessite une discussion nourrie sur des textes précis, dans chaque groupe de base. Cependant, il faut utiliser le fait que nos deux organisations siègent simultanément. Une délégation est désignée, qui va prendre contact sans délai avec le Congrès B.L.

Il en est ainsi décidé ; la délégation désignée sort pendant que se poursuit la discussion. Son retour n'apportera pas à notre Congrès une nouvelle proposition unitaire, mais elle aura pour tâche de faire accepter par les camarades B.L. la délégation n'a pas été admise au Congrès B.L. et a dû se contenter d'une entrevue avec la direction B.L. et c'est, malgré l'annonce d'un second échange de délégations, une réponse négative qu'elle apporte.

Lorsque les ouvriers italiens occupaient les usines en septembre 1920

Malgré ces rencontres sanglantes ou à cause d'elles, le mouvement s'élargit encore : il est temps que l'Aragona torpille le mouvement. De fait, le 11 septembre, l'élément modéré de la C. G. T. l'emporte par 195.000 voix. C'est la fin. Le mouvement, en dépit de nouvelles occupations, va décliner dans l'ensemble jusqu'au 20 septembre, date qui enregistrera la reconnaissance du contrôle syndical et le renoncement aux sanctions disciplinaires.

Le 7 septembre, deux projets initialement, dont un portant augmentation de salaires (remboursables, il est vrai), sont repoussés. La-dessus, c'est au tour des patrons de faire des propositions : ils traiteraient avec les délégués lorsque les ouvriers auront évacué les usines... Ceux-ci refusent. C'est alors que le gouvernement va essayer l'intimidation.

formules ultimatives de Bardin. Pour l'unification à tout prix, quel que soient les conditions imposées au P.C.I., telle est le thème soutenu par plusieurs camarades (Ray, B. Tolley, Franck, etc.). Les motifs politiques qui militent pour un seul parti dans lequel on bataillera il le faut, ne manquent pas de poids et remporteraient l'adhésion de la presque totalité du Congrès, n'était l'intransigeance des camarades B.L. et leurs intentions avouées de lutter contre l'œuvre commune réalisée par nous en trois mois.

Lundi matin, unification!

La question des lors pouvait être considérée close, sauf revirement des G.B.L., et le vote du dimanche soir définitivement acquis. Et pourtant, le lundi matin, un fait nouveau était apporté.

Le G.B.L., brusquant les choses, s'était dès le dimanche soir constitué en parti révolutionnaire et dressé à côté du P.C.I. un autre parti se réclamant de la même politique révolutionnaire, de la même doctrine bolchevique-léniniste!

Moliner proposa une prise de contact permanente et une action concertée entre toutes les organisations participantes ; cette proposition est à reprendre et à concrétiser. Deux ordres du jour clôturèrent ce vibrant meeting. Le premier insiste sur l'action à mener pour l'amnistie et contre la guerre et l'union sacrée. Le second portait sur la répression bureaucratique, dont les révolutionnaires sont l'objet en F. R. S.

ORGANISME CENTRAUX

Le prochain numéro fera connaître la composition du Comité central et des organismes centraux du Parti Ouvrier Internationaliste.

EXCLUSION

Sur rapport de la Commission Centrale de Contrôle, le Comité Central du P.C.I., réuni le 31 mai, a ratifié la sentence d'exclusion concernant d'anciens camarades de notre mouvement.

Chaque Commission s'efforçait de pallier aux difficultés : le manque de techniciens se fit rapidement sentir, la plupart des ingénieurs ne firent pas cause commune avec les ouvriers, au rebours du petit personnel technique. Le manque de matières premières ne se fit pas sentir tout le temps que s'exerça la solidarité des cheminots. Quant aux paiements des salaires, les Commissions administratives, tantôt ouvrirent les coffres-forts et distribuèrent les sommes confisquées, tantôt eurent recours aux recettes des employés de transports (trains ou tram), tantôt même se servirent des sommes préposées au paiement du terme. Les commandes ? Elles arrivaient par lettres des autres usines occupées, malgré de multiples efforts des patrons pour intercepter le courrier (ils oubliaient la solidarité des postiers).

Le dimanche 5 septembre, les ouvriers de la Fiat de Turin restèrent dans l'usine toute la journée. Des réunions eurent lieu. A chacune d'elles, les orateurs désignés entraînèrent les ouvriers de la signification de l'acte qu'ils avaient accompli en occupant et en gérant l'usine.

Dans la Bataille Syndicale, le député réformiste Trèves écrivait, en date du 6 septembre : « En prenant possession des usines, les ouvriers ont accompli un acte révolutionnaire. L'expérience laissera des traces profondes dans la structure sociale de l'Italie. »

En occupant les usines, en prenant des otages parmi les directeurs, en inventoriant les stocks, en ouvrant les coffres-forts, et en accomplissant tous les actes appartenant normalement à la direction des entreprises, les ouvriers avaient quitté le terrain des simples reven-

AMNISTIE!

La justice de classe ne cesse de sévir. La semaine dernière notre camarade Daudenthin, poursuivi pour coups et blessures est condamné à quinze jours de prison et 5.000 fr. de dommages.

Fortin, de la « Revue Anarchiste », déjà condamné à deux mois de prison et 200 francs d'amende pour un article, vient d'être à nouveau condamné à deux ans de prison et 1.000 francs d'amende pour avoir reproduit le « Manuel du Soldat », de G. Yvetot ; ce dernier, poursuivi autrefois pour cette publication, avait été acquitté.

Enfin, notre camarade R. Molinier, déjà condamné à six mois de prison pour de prétendus outrages à magistrats — un délit que ces messieurs du Front Populaire n'enviaient pas d'amnistier — est à nouveau poursuivi pour coups et blessures.

Les prisons doivent être vidées. Pas seulement des « politiques ». Des condamnés de droit commun aussi, de tous ceux qui ont été frappés par le code de défense de la propriété capitaliste, par la justice montante la garde devant le capital sacro-saint. Les travailleurs ne font pas leur morale des exploitateurs.

AMNISTIE POUR TOUS, SANS EXCEPTION ET TOUT DE SUITE.

Le meeting de protestation contre l'agression du mur

Les affiches furent collées la veille du meeting. Et pourtant, la salle du « Petit Journal » était pleine. A l'appel du Parti Communiste Internationaliste, des J.S.R., du G.B.L. et de l'Union Anarchiste, 900 auditeurs ont écouté tour à tour Lafont (des G.A.R.), Molinier (du P.C.I.), Zeller (des J.S.R.), Rous (du G.B.L.) et Frémont (de l'U.A.). Chacun stigmatisa les ruets-apens staliniens et apporta ses solutions propres de lutte contre l'Union sacrée ; signala à ce sujet la courte intervention d'un camarade indochinois qui vint rappeler les massacres sans nom qu'évoque en lui le drapeau tricolore des Versaillais, ce drapeau que les organisateurs du défilé du mur faisaient apparaître au passage!



Les prolétaires de France font grève. Le parti bolchevique se tait, laisse les travailleurs soviétiques dans l'ignorance et l'inactivité.

de « procédés immoraux » et finalement menaça du lock-out. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer le grandiose mouvement de l'occupation des usines qui commença à Milan le 30 août pour déferler en quinze jours à peine sur toute la péninsule dans un mouvement puissant, profond, irrésistible. Voyons d'ailleurs, jour après jour, le déroulement des événements.

Vingt jours d'occupation et de gestion des usines

Le début du mouvement avait coïncidé avec la journée d'agitation du 29 août en faveur de la reconnaissance, par l'Italie, du gouvernement soviétique. Cette agitation grandit avec le lock-out des usines métallurgiques de Rome. Alors, le 31 août, les ouvriers milans, craignant que leurs patrons n'imitent ceux de leur voisins romains, décidèrent de rester à l'intérieur des 239 usines de la ville.

Le lendemain, c'était au tour des ouvriers de Turin, après avoir par le Syndicat des typos de Rome, qui les incitait à « poursuivre activement la conquête du pouvoir et de l'administration ».

Le 2 septembre, les délégués ouvriers des usines occupées manifestèrent leur intention d'arrêter directement la direction et déclarer en outre capable d'assurer aux entreprises occupées un meilleur rendement. Le même jour, Giolitti fait occuper le port de Gènes par la troupe afin de têter le poulx du prolétariat ; bagarre qui fut un tué chez les ouvriers ainsi que sept blessés, et qui motive une grève générale dans la ville. Cependant qu'à Naples, Venise, Bologne, Florence, Turin, Livourne, Plaisance, Alexandrie, etc., les ouvriers occupent les usines ou les chantiers et s'attendent aussitôt au travail.

Devant l'élargissement du mouvement, le ministre du Travail demanda le 4 septembre à rencontrer d'Aragona, le secrétaire de la C. G. T., mais aucun résultat n'en sortit. Du sort que le lendemain, tous les partis et groupements ou associa-

tionnés ouvriers, se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, se concertent à Bologne et fondent un « Front révolutionnaire unique » (vague à tous égards, hélas!). Trieste, Palerme, Bergame entrent à leur tour dans le mouvement. Nous sommes le 6 septembre.

Le mouvement a été si rapide et si général que Giolitti n'a pas osé intervenir ; il déclarera plus tard qu'une occupation militaire, outre qu'elle eût été délicate à réussir, l'eût amputé des forces nécessaires à la « sûreté » de l'Etat.

Il laisse donc flotter — à son corps défendant — le drapeau rouge sur les usines à l'intérieur desquelles s'organisent les conseils de fabrique ainsi que la défense et la surveillance des accès.

Le 7 septembre, deux projets initialement, dont un portant augmentation de salaires (remboursables, il est vrai), sont repoussés. La-dessus, c'est au tour des patrons de faire des propositions : ils traiteraient avec les délégués lorsque les ouvriers auront évacué les usines... Ceux-ci refusent. C'est alors que le gouvernement va essayer l'intimidation.

Mais le prolétariat ne se démonte pas et continue à gérer « ses » usines malgré le départ — provoqué souvent — de techniciens... Le 9 septembre, à Sestri-Ponente, Giolitti fait braquer des canons et des mitrailleuses et cerner par des troupes les usines de la ville. Même provocation à Turin aux Docks Dora, centre d'approvisionnement des ouvriers des usines... A Trieste, un conflit sanglant entre la police et le prolétariat fait deux morts et trente blessés...

d'une semaine à l'autre

Le nouveau ministère est constitué !

Le ministère Léon Blum est constitué. Pour la première fois dans ce pays, le ministère s'appuiera sur une majorité socialiste, aura à sa tête un socialiste, est assuré par des communistes « d'un soutien loyal, constant et sans éclipse ».

Que la formation d'un tel ministère soit génératrice de grandes illusions dans la classe ouvrière et paysanne, c'est possible. Que l'avant-garde révolutionnaire, forte de sa doctrine éprouvée et de l'expérience internationale, encourage de telles illusions, c'est impossible.

La bourgeoisie est toujours maîtresse du pays; Salengro déclare sa volonté de faire respecter l'ordre; on continue la politique de brigandage colonial et le parti dit communiste cherche dans un saut démocratique de l'armée, le prétexte au maintien des deux ans.

Le prolétariat et la paysannerie pauvre sont toujours la classe dont l'exploitation est infinie. L'avènement au pouvoir d'un nouveau gouvernement à masque « populaire » doit se traduire par une vigilance accrue et un renforcement massif de nos organisations révolutionnaires.

DERNIERE HEURE

Appel de Blum au pays par T.S.F.
Blum distribue des friandises à ceux qui réclament du pain ! Il espère adoucir la poussée ouvrière. Et la cérémonie du 14 juin consacrera la « révolution pacifique opérée grâce au bulletin de vote » !

Ne soyez pas dupes ! Plus que jamais, face aux usines, pour le pouvoir.

Le Congrès d'Huyghens

A quatre ans de distance du Congrès où furent élaborés les statuts, le Congrès de Huyghens a pensé les délégués social-démocrates depuis la droite jusqu'à la gauche. Tous ont applaudi chaleureusement Blum, le « chef ». Et pourtant, il n'y a aucun paradoxe à dire que le parti socialiste n'a jamais été depuis la montée de la fin de la guerre, aussi près de se disjoindre. En 1932, il faisait figure dans les partis de démocratie au sein d'un régime démocratique; en 1936, le régime démocratique a reçu des coups mortels, et avec lui agonisent les partis de la démocratie bourgeoise.

Au Congrès, les débats ont été aussi peu poussés que possible. Blum a parlé pour ne rien dire. Tous voulaient un vote d'unanimité. Marceau Pivert tout le premier. Dans une intervention, il fut aussi gauche que possible et demanda un engagement au sujet des deux ans; quelques heures après, il signa une résolution avec Paul Faure, et les deux ans pressaient maintenant. Lors du Congrès de fondation des Jeunes socialistes révolutionnaires, à Malakoff, en janvier, Pivert s'adressant aux jeunes, leur disait : « Il faut une position nette : vouloir rester dans le Parti et en accepter les conséquences ou vouloir sortir du ».

« A partir du 12 juin LIS ET FAIS LIRE « La Force » ouvrière et paysanne
Organe central du Parti Ouvrier International
66, faubourg Saint-Martin

Episode de l'occupation des usines en Italie

UNE LEON

Une nuit que les camarades de garde, aux usines Fiat, faisaient leur ronde, ils découvrirent trois individus qui rôdaient autour de l'usine. En moins de deux, les compagnons s'emparèrent de nos trois compères qui furent reconnus pour être trois officiers en civil (deux capitaines et un lieutenant).

Répondant à l'interrogatoire serré de l'ouvrier chef de poste : « Nos rôdions là par curiosité... simplement pour voir comment est une usine occupée par des ouvriers », dirent-ils.

Le Conseil de la fabrique des usines, appelé à statuer sur leur sort, décida de contenter une si légitime curiosité en... les faisant travailler à l'un des postes les plus « instructifs » de l'usine.

Aussitôt décidé, aussitôt fait. Nos trois gaillards sont munis de blouses et on les place à leur poste de fours Martin...

Contemplez-les par l'imagination, un peu : ils sont chacun dans une salle remplie d'une chaleur asphyxante; près des fours qui lancent des jets de poussière enflammée; sept heures de ce petit boulot-là, ça remet l'esprit en place. Ensuite, on est moins curieux.

Mais le plus cocasse est que durant leurs sept heures, ils eurent pour tout horizon un tableau-maxime fixé au mur et sur lequel les trois officiers pouvaient lire : « Le travail ennoblit ». L'ouvrier est volontiers gouaillier devant « l'autorité ».

Le soir venu, leur sept heures tirées, on rendit leur liberté aux trois officiers ennoblis... Non sans leur avoir fait signer un long papier dans lequel ceux-ci certifiaient n'avoir pas été maltraités, n'avoir pas été volés, n'avoir pas été insultés. Ce qu'ils firent d'ailleurs, les dents serrés de vexation.

LA NOUVELLE CONSTITUTION DE L'U. R. S. S.

une brochure ronéotypée de L. TROTSKY
La brochure : 1 franc.
En vente à « La Commune »

Les deux ans c'est la guerre

Parti et en accepter également les conséquences.

Qui n'a entendu, encore récemment, cette affirmation ? Qui n'a pas reconstruit sur quelques murs cette inscription à peine vieillie. Les deux ans, c'est la guerre ! a-t-on dit contre Fabry. Et puis ce fut le silence.

Maintenant, ils sont au pouvoir les ennemis (ou les soi-disant tels) des deux ans. Aussi le silence devient plus grand; l'état-major n'en veut pas et cela suffit à faire trembler le ministère.

Les uns, patriotes de longue date ; les autres, laquais de Staline, ne veulent pas le supprimer. L'Huma a trouvé une explication filandreuse : les deux ans, on peut les supprimer si on est suffisamment armé ; on ne l'est pas à cause de Fabry qui n'a pas « modernisé » l'armée. Donc, en avant pour du matériel, des casernes, etc... Et la guerre viendra avant.

Pas une réunion sans parler des deux ans.

Par l'agitation et le travail anti-militariste dans l'armée, en avant pour la réduction du service.

A bas les deux ans !
A bas les serveurs de l'impérialisme français !

Au Parlement

Séances rituelles de rentrée. Discours d'un président d'âge gâté. Validations. Elections du bureau. Au moment où Blum prend le pouvoir, le Front populaire porte Herriot à la présidence de la Chambre. Le vieux politicien radical s'orienta sur une voie de garage.

Rentrée parlementaire : LA PRISONNIERE



A L'OUTILLAGE DU VAL D'OR

A l'outilage du Val d'Or, la direction veut impressionner les ouvriers : « Nous mettons la maison en faillite. Faites-le résonner les pros, on la fera tomber sans vous ! »

Les copains sont contents d'avoir des tuyaux sur la situation régionale, qui les reconfortent. On constate que dans beaucoup d'usines les ouvriers ont la tendance à s'empêcher volontairement, s'isolant des autres boîtes, n'appréciant que leur situation propre.

UNE USINE DE CARTONNAGE A PUTEAUX

Partout les jeunes bagarrent dur. Dans une usine de cartonnage, la grève est menée par une grosse de 14 ans avec une énergie extraordinaire. Les copains l'emmènent parler aux ouvriers de la Radio-Technique.

Dans une boîte, les « vieilles » sont mises, mais une dizaine d'opposantes restent encore, des copains les persuadent difficilement qu'il est inutile d'insister.

Une papeterie, rue du Château, à Puteaux, les jeunes ouvrières réclament un délégué du syndicat; les vieux « donnent leur parole » au patron de ne faire entrer personne d'étranger à la maison dans la boîte ! Mais les jeunes ouvrières ont raison. Le délégué, repoussé une première fois à la porte, entre sur la pression des femmes.

SONNORA

La fiscalité n'a pas encore montré son nez, sauf chez « Sonnora », où un commissaire suivi d'un car de files arrache le drapeau rouge au-dessus de la porte.

Chez Guillaumet, une teinturerie de Suresnes, le commissaire veut faire venir la boîte, un délégué de chez Morane arrive pour résister; les ouvriers qui ferment la porte. Les files retentent.

De temps à autre, un ouvrier, une ouvrière viennent chercher un copain chez Morane qui devient comme un centre de grève; « Jogg », les copains attendent des directives.

Chez « Jogg », les copains n'ont eu qu'une entrevue avec la Direction depuis trois jours de grève. On attend avec patience.

La S. R. P. a remporté la victoire hier dans la journée, Bernard (moteur) a remis ça. Une petite tôle « Tubel » va se défoncer, deux copains arrivent rectifier le cahier, dressent le contrat. En quelques heures, la victoire est arrachée; les ouvriers défilent dans la rue drapeau rouge en tête.

CHEZ TECALEMIT

Barthélemy se montre un peu partout ; mais à Tecalemit les ouvriers font la porte et demandent amonément. Le gangster voudrait avoir sa part de gloire dans cette lutte des ouvriers.

Il faut lire les boîtes entre elles. L'usine Morane doit sortir un journal ronéotypé pour informer les boîtes du développement de la grève dans la région. On a vu les petites usines se fatiguer. Ce qui manque, ce ne sont pas les directives de Sommer, mais la liaison indispensable de tous les délégués locaux dans un comité de grève locale.

COMTE RENDU DES GREVES DE PUTEAUX-SURESNES

Puteaux, le 4 juin 1936. Victoires de Sonnora, Tecalemit-Sonnora. Nouvelles usines en grève : S. A. E. L. métallurgie, 21 et 23, rue Parmentier, à Puteaux, 115 ouvriers et ouvrières.

Massard, 33 à 43, rue Victor-Hugo, 38 ouvriers.

Il est anormal que les cahiers de revendications ne soient pas uniformes. Dans une maison on réclame 10 à 15 pour 100 d'augmentation, ce qui fait une augmentation plus forte que dans les autres boîtes; les autres boîtes réclament plus fort des salaires de la base.

Dans une boîte, on réclame huit jours de congé, dans d'autres on demande 10 jours, 12 jours ou 15 jours. La même maison ayant une succursale n'a pas les mêmes revendications que l'autre.

Il est anormal de voir une maison qui se met en grève ne pas avoir un seul responsable syndical venir assister cette boîte, alors qu'un responsable reste enfermé pendant cinq jours dans une boîte sans s'occuper d'autres maisons.

La police n'était pas encore intervenue depuis le début du mouvement et mercredi, elle s'est mise en branle pour arracher deux ou trois drapeaux rouges dans certaines maisons et les laisser sur d'autres.

A BILLANCOURT, CHEZ RENAULT

L'effervescence fut grande, mardi, dans plus d'un atelier. Les ouvriers étaient mécontents de l'ordre de rentrée. Costes a été chassé de quelques ateliers. Et l'Huma et le Popu s'empressent de qualifier de provocateurs les ouvriers qui n'ont pas la patience de convives de l'American-Club. Ce genre de « provocateurs », n'est arrivé qu'il va se développer dans les jours qui viennent.

En dernière heure, la grève reprend dans l'usine. Les ouvriers ont pu rentrer sous la pression des dirigeants du syndicat; mais ils passent à l'action et débordent ces dirigeants qui ne dirigent plus rien du tout.

Après la reprise du travail, la soit-dire défection, l'impulsion collective est faite au profit des autres ouvriers en grève (1.700 fr. environ).

Envoi de délégation dans les autres usines de la localité pour les pousser aux mêmes revendications et les stimuler dans la lutte.

A noter la tenue de tous les travailleurs, entre autres chez Liéré.

LIORÉ-OLLIVIER

L'usine est occupée. Mais les dirigeants staliniens et syndicaux laissent les travailleurs sans direction. Les camarades discutent. Quelques-uns proposent de ne pas laisser encore plusieurs jours s'écouler sans mettre les usines en marche.

On n'a pas laissé le drapeau tricolore.

A LA THOMSON, DE COLOMBES

Un directeur doit toujours être présent, le comité de grève ne lui délivre un bon de sortie que lorsqu'il est remplacé.

A LA THOMSON, A VAUGIRARD

Mercredi, à 13 h. les 183 ouvriers de cette boîte qui fabriquent des enveloppes, des sacs en papier, ont débrayé. Les salaires sont particulièrement bas. Les apprentis, qui d'ailleurs n'appren-

Le contrat collectif

Nous avons déjà examiné dans les deux derniers numéros du journal *La Commune* : 1° ce qu'était un contrat collectif; 2° le préambule du projet de contrat collectif établi par le Syndicat des ouvriers métallurgistes; 3° la question importante des salaires, travaux aux pièces, à la prime et au rendement.

Dans le présent numéro, nous allons examiner, en les analysant, les points 4, 5 et 6 de ce projet de contrat, avant tout l'embauchage, le délai-congé, la durée du travail.

Dans l'article 8 du projet de contrat, il est dit : « Pendant toute la durée du chômage, les embauches seraient faites par le canal des bureaux paritaires de placement et de l'Union syndicale des travailleurs de la métallurgie; les ouvriers seraient embauchés suivant l'ordre de leur inscription sur les listes de ces bureaux. Les délégués d'ateliers seront mandatés pour contrôler les conditions d'embauchage. »

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

A cet article du contrat, a surtout pour but de garantir les us et coutumes de la corporation. En effet, les renvois abusifs, surtout dans cette période de crise, ne se comptent plus. Tous les prétextes sont employés dans la période présente par le patronat, ce qui permet d'une part de diminuer pratiquement les salaires, de multiplier les brimades, de violer toutes les lois sociales en vigueur. Aussi l'insertion de cet article dans ce projet de contrat est une garantie indispensable contre tous ces abus, et aussi au retour de maladie ou d'accident, période où

le patronat se livre à une exploitation plus abusive des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

Le contrat collectif

l'ouvrier ou l'ouvrière se trouve, dans la plupart des cas, dans une situation matérielle difficile. L'article indique aussi que, contrairement à certains procédés de règlement intérieur d'usines, la période d'essai ne peut, en aucun cas, dépasser travail.

L'article 10 porte sur la durée du travail.

La durée du travail est fixée à 48 heures au maximum par semaine. Les dérogations autorisent les heures supplémentaires sous condition. Seules sont autorisées, à titre de dérogations, les heures supplémentaires motivées par des travaux urgents dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents ou pour des travaux ne pouvant être effectués en ordre de marche. Les heures supplémentaires effectuées en ordre de marche. Les heures supplémentaires effectuées en dehors des heures habituelles bénéficient d'une majoration, en plus du salaire normal, calculé sur le tarif horaire ou aux pièces suivant le mode de rémunération et devront obligatoirement être récupérées dans la proportion des heures faites.

Calcul des majorations :

33 0/0 de la 8^e à la 10^e heure ;
33 0/0 le samedi après-midi et la semaine anglaise est en usage ;
100 0/0 au-dessus de la 10^e heure et pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il est entendu que cet article n'est valable dans le contrat que pendant la période de l'application de la présente loi (loi de huit heures) ; en cas de modification de cette loi, cet article du contrat sera modifié conformément aux termes de la nouvelle loi et avant même la date d'expiration du contrat. Mais, dans un caractère important, en vue de l'application de la loi de huit heures et la suppression des heures supplémentaires.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

En effet, nous considérons que l'embauchage, contrairement à ce qui est dit, des ouvriers faisant œuvre de métallurgie, en courant d'une usine à l'autre pour vendre leur force de travail, doit disparaître; que les appels faits par petites annonces dans les journaux doit cesser, car dans la majorité des cas elles ne servent qu'à dupier les ouvriers et non à leur procurer du travail.

D'autre part, ces méthodes ne servent que le patronat, pour une meilleure exploitation des ouvriers, et facilite la violation des lois sociales. La seule garantie consiste donc dans le contrôle ouvrier sur l'embauchage et ses conditions.

L'article 9 traite du délai-congé. Le délai-congé de 48 heures, en application présente, est maintenu; deux heures étant accordées par jour pour la recherche du travail et payées au salaire moyen. La maladie ou l'accident ne peuvent, en aucun cas, être un motif de renvoi. La période d'essai restant fixée à 96 heures, le droit au préavis joue pour tous les ouvriers ayant accompli deux semaines d'essai.

Le Communiste

DE PARIS

Organe Central
du Parti Communiste Internationaliste
(SECTION FRANÇAISE DE LA IV^e INTERNATIONALE)
ET TRIBUNE DES GROUPES D'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE
«Prolétaires de tous pays, unissez-vous!»

Pas de mouvement
révolutionnaire sans
les soldats ni contre eux

Pour prendre
et conserver les usines,
face aux casernes!

BRANLE-BAS DE COMBAT!

Occuper l'usine Tenir la rue!...

QUELQUES centaines de milliers de travailleurs, au moment où s'impriment ces lignes, ont débrayé en moins de dix jours.

Déclenché dans la métallurgie et plus particulièrement dans la région parisienne, le mouvement gagne rapidement la province; il s'étend d'heure en heure et tend à se généraliser.

Les travailleurs de ce pays vivent en ce moment des minutes décisives et leur action présente va peser de façon déterminante sur l'orientation, durant toute une période, du mouvement révolutionnaire.

Dans l'enthousiasme consécutif à la victoire électorale qu'ils ont acquise au Front populaire, les travailleurs engagés dans trois cents usines, et en même temps affirment leur existence en tant que classe dans ce Front populaire que la bourgeoisie de gauche espérait diriger.

En de telles circonstances, la revendication, même limitée à une augmentation de salaire, à l'octroi d'un congé annuel payé ou à la reconnaissance patronale de leur délégué d'usine, c'est déjà un mouvement politique de masse et un mouvement politique de classe.

La bourgeoisie ne s'y trompe pas et va agir en conséquence. Dans la lettre qu'il adresse au Président du Conseil, M. Richemond, président du groupe patronal de la métallurgie, il dénonce « la violation flagrante du droit de propriété » et c'est en s'appuyant sur l'extension à l'ensemble du pays de ce mouvement revendicatif que le groupe patronal rompt les pourparlers, somme « le gouvernement de prendre ses responsabilités » et pose comme condition préalable à tout nouvel échange de vues « le retour aux conditions de travail dans leur cadre normal ».

MM. les exploités, en d'autres termes, veulent bien passer l'éponge sur les récentes manifestations ouvrières et même accorder à leurs exploités quelques os à ronger à la condition que ces exploités se reconnaissent comme tels, reconnaissent la suprématie de la bourgeoisie en tant que classe, sollicitent un favori au lieu d'exiger un droit.

Le retour aux conditions normales pour l'exploitateur, c'est le droit d'imposer au travailleur des salaires de famine et de se réserver le privilège

Or, jusqu'à ce jour, les dirigeants du Front populaire et ceux du mouvement syndical n'ont encore rien fait pour porter le mouvement ouvrier sur son véritable plan.

Pour Benoît Frachon. — (Humanité du 4 juin) — Il s'agit d'une action pour l'amélioration des salaires, et rien d'autre.

La tactique employée est celle du « brise-lames ». Alors qu'un mouvement d'ensemble, vigoureusement impulsé, emporterait de haute lutte les résistances capitalistes, on émette le mouvement en vagues courtes, sans liaison entre elles.

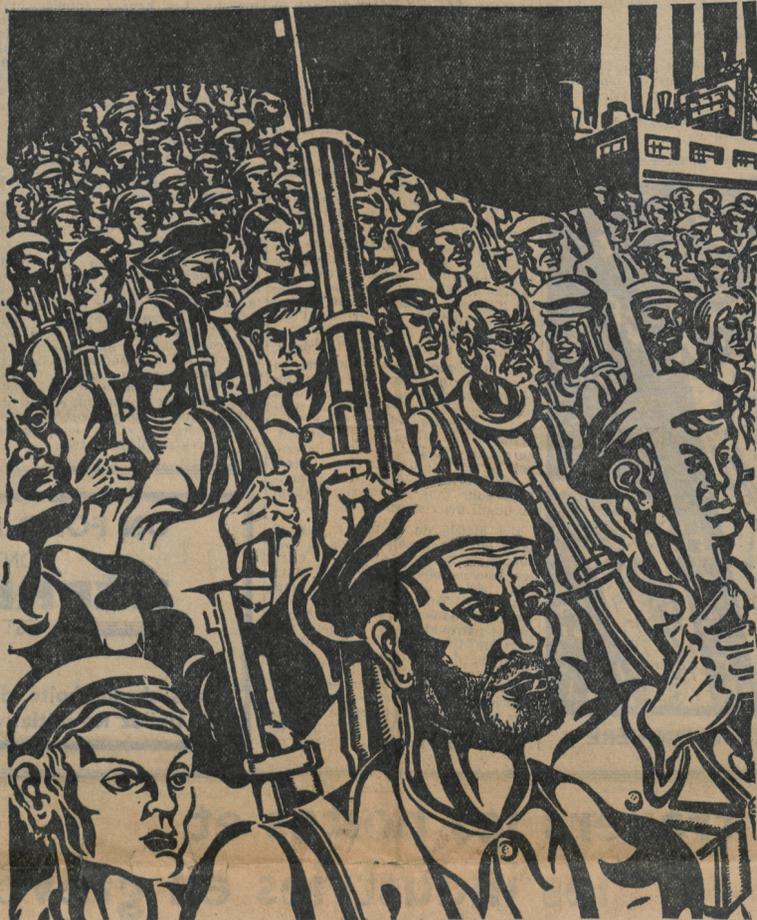
Le même Frachon indique au patronat « que le moyen décisif pour que reprenne le travail, c'est de donner satisfaction à la juste revendication » et de sacrifier l'os pour conserver le rôle.

L'attitude du député socialiste Barthélémy et du député communiste Costes, descendus provisoirement à l'usine pour conseiller la reprise a provoqué la réaction vigoureuse des patrons, et le socialiste Salengro, prenant la parole en qualité de ministre de l'Intérieur, grand maître de la répression, annonce à la délégation des gauches sa volonté de « maintenir l'ordre ». Nous avions déjà entendu cela en d'autres bouches, sous d'autres gouvernements!

C'est pourquoi nous répétons : branle-bas de combat!

La journée d'hier vient de nous indiquer quelle force immense est en vous : La grève des camionneurs a immobilisé sur les quais quelques milliers de tonnes de marchandises et raréfié l'essence nécessaire aux transports sur route; celle des Messageries a virtuellement coupé de la province la presse bourgeoise et les poisons, quelle distille. Etendre et coordonner les luttes en direction de la grève générale est une condition de la victoire.

Mais la grève générale n'a de valeur que si elle est accomplie dans un but déterminé, maintenant tout le temps nécessaire, et dirigée par le prolétariat lui-même. Dans les circonstances présentes, elle ne peut surgir sur un ordre de la centrale syndicale, mais être la résultante d'une occupation généralisée des usines et de la constitution, dans



D'USINE EN USINE

Un délégué d'usine nous écrit : Le magnifique exemple de chez Morane-Saulnier

Je suis allé, comme délégué de ma boîte assister à l'assemblée d'information de la Bourse du Travail.

Racomand, président, Douay, secrétaire de l'Union des métaux de la R. P. fait un exposé de la situation et prétend que les grèves actuelles sont le fruit de la préparation méthodique faite depuis longtemps par les sections syndicales d'usine... suivant les directives de l'Union.

En admettant la véracité de ces affirmations on peut regretter un manque de liaison et de coordination certain, car, après les interventions de nombreux délégués, on constate que, sauf rares exceptions, la lutte qui aurait dû porter principalement sur un réajustement de salaire généralisé s'est menée pour l'obtention d'un pourcentage d'augmentation, laissant ainsi subsister de grosses inégalités entre les salaires de manœuvres et des femmes et celui des ouvriers qualifiés.

La délégation de chez Renault, très nombreuse, proteste contre la conduite de la grève et déclare qu'elle était décidée à continuer la lutte car la reprise du travail fut conseillée aux ouvriers sans qu'ils aient obtenu autre chose qu'un projet de contrat collectif.

Racomand qui porte d'un tract infâme « distribué... note le poisson et invite la délégation à rester » après la séance » pour discuter de leur cas particulier.

La délégation exige la discussion immédiate.

Racomand pour éviter « une perte de temps » demande alors aux délégués de Renault de se retirer dans une salle voisine et de rejoindre l'assemblée quand ils auront, entre eux, décidé de leur attitude...

Ceux-ci acceptent et en se retirant invitent Coste et Ymbaud à les accompagner pour s'expliquer sur leurs conseils de reprise du travail avant satisfaction complète.

Interventions successives de plusieurs délégués d'usine parlant des avantages obtenus, à signaler celle d'une camarade de chez Thomson (Pneus) qui proteste contre les reprises hâtives conseillées légèrement par le syndicat comme celle du Matériel Téléphonique et qui présente la lutte jusqu'à satisfaction complète.

Un sujet des attributions des délégués, Croizal déclare que devant le refus patronal d'accepter autre chose que le contrat de l'Hygiène et de la sécurité, les représentants syndicaux ont offert comme base de discussion le texte d'une circulaire du ministre de l'Armement pendant la guerre...

Les patrons demandant alors 24 heures de réflexion pour se prononcer sur le texte d'Albert Thomas!

Le P. C. pour faire payer les riches barbotte les propositions de Louis Marin en 1920...

La C. G. T. réunifiée se contente des textes d'Albert Thomas aux temps héroïques du « C'est... Des canons... Des munitions... » C'est complet...

Chez Morane-Saulnier, la grosse boîte d'aviation de Puteaux, la grève prend un aspect d'une telle importance que cette boîte est devenue une sorte de modèle d'organisation, un centre pour toutes les autres usines de la région.

Mardi, au débrayage, immédiatement le standard téléphonique a été occupé. Toute communication avec l'extérieur interdite à la direction, hors du contrôle des délégués ouvriers. Cahier de revendications posé, les copains sont montés aux bureaux d'études, invités les dessinateurs à se solidariser avec les ouvriers et ce n'est pas seulement le bureau d'étude qui marche, mais la maîtrise dans l'ensemble réclame sa place aux piquets de garde.

Quand le grand patron demande la communication avec le ministère de l'Air, les copains du Standard en avisent le comité de grève qui consent à condition de suivre à l'écoute la conversation.

Mais les copains se lient avec toutes les autres boîtes d'aviation en grève : « Allo ? Ici comité de grève de chez Morane... » Ici comité de grève de chez Bréguet. On suit le développement de la lutte de très près; l'usine isolée, elle ne mépris pas sa grève, mais la grève de l'aviation.

Au début, une petite délégation de trois membres traite et parle pour l'usine. Mais hier, les camarades du mandat (élargissement de la délégation) deux délégués de chaque équipe. La délégation ne doit pas conduire, c'est la base, c'est l'usine qui dicte sa volonté aux délégués.

Le comité de grève possède son bureau composé de huit membres dont trois délégués et cinq membres du comité de grève, la majorité n'aura donc pas de contact avec la direction et échappera totalement à l'influence des spécialistes qui peuvent avoir les délégués ouvriers.

Le travail du comité de grève est sérieusement organisé. A 8 heures du matin, réunion du comité de grève, suivi d'un assemblée d'usine où toutes les informations sont données concernant l'avance des pourparlers avec la direction, l'aspect général du mouvement ainsi que tous détails d'organisation intérieure.

A 17 heures, réunion à nouveau, pas obligatoirement, suivie d'assemblée d'usine, mais à l'issue de laquelle un communiqué est rédigé et affiché au journal mural.

Dans le Comité de grève sont constituées plusieurs commissions, à la tête de chacune d'elles se trouve un responsable assisté de 2 ou 3 membres du Comité :

a) Commission de propagande : elle établit les liaisons extérieures, délègue des camarades pour haranguer les prolétaires d'autres boîtes au nom de l'usine Morane. Organise le journal mural (communiqué, coupures de journaux commentés, photos avec feuilles de service, etc.);

b) Commission de ravitaillement : les travailleurs organisent une cuisine collective pour la division de service;

c) Commission de surveillance : une des plus importantes. Occupation du standard et des portes. A chaque porte, un responsable organise les équipes de 3 ou 4, relayées toutes les heures au standard, une équipe d'ouvriers a appris le fonctionnement pour relayer la standard, mais un seul d'entre eux est chargé de répondre aux appels de l'extérieur, de se lier téléphoniquement avec toutes les boîtes pour suivre le mouvement.

Un service de pointage est établi et tenu par un copain ajusteur qui tache de faire patienter la queue des chefs d'atelier venant réclamer leur bon de sortie.

Les contre-coups, eux, sont tenus d'être présents aux heures habituelles d'entrée, les chefs d'équipe comme les copains prennent leur tour de garde à leur tour.

Seuls, directeur, administrateurs et caissier ont libre circulation dans l'usine.

Le pipelet, ancien pandore, qui invoquait la mitrailleuse pour débayer l'usine, s'est vu « assigné » dans sa loge et surveillé par deux piquets de 3. Il commence à comprendre que le patron d'aujourd'hui s'appelle Ouvrier.

Les copains se préparent à tenir le coup et s'installent dans l'usine avec la conscience très claire et très nette que la rigolade est excitée des problèmes d'organisation qui se posent devant eux.

Un chef d'atelier qui hier a filé à l'anglaise est venu s'excuser et s'engager devant toute l'usine à réclamer son bon de sortie. Au cas où ce monsieur récidiverait les portes de l'usine lui resteraient fermées jusqu'à la fin de la grève.

Bien entendu, il y a dans l'usine un noyau important d'ouvriers politiques ou syndicalement organisés. Ces camarades sont délégués dans les boîtes de la région pour apporter des propositions sur les méthodes d'organisation à employer dans la grève.

D'abord les usines d'aviation furent visitées par une équipe de fotocyclistes.

A Villacoublay, les copains débrayèrent immédiatement après un bref appel des délégués. Un adjudant-chef pilote de guerre sans doute, et très décoré, vient serrer la main à un délégué : « Voilà, ça c'est bien, montrez que les ouvriers ne sont pas ces ivrognes de la légende, prenez les usines. Comptez sur notre solidarité. Demain, nous aurons besoin de vous pour regarder nos 15 0/0. »

DANS LES USINES ET LES CASERNES

La jeunesse au premier rang de la bataille

Les machines s'arrêtent, les ouvriers ne travaillent plus. Les jeunes participent aux tâches qu'incombe la grève : Former les piquets de grève; Faire respecter la discipline dans l'usine; Surveiller les standards téléphoniques, les avertisseurs, etc.; Installer les moyens de défense nécessaires pour protéger les grévistes.

Ils prendront part aux délégations nommées pour porter aux dirigeants de l'usine les revendications de tous leurs camarades.

Loin de laisser aller le mouvement avec passivité, ils doivent, au contraire, chercher à expliquer à leurs camarades d'atelier la signification politique de ce mouvement de grève. Ils doivent essayer de faire comprendre à tous que ces luttes peuvent, en se prolongeant sous leur forme actuelle, ne jouer que comme une soupe de sûreté, ouverte pour calmer le mécontentement de la classe ouvrière.

Faute d'un soutien solide de la part des partis ouvriers, cette lutte peut se terminer rapidement en faisant obtenir quelques revendications (faciles à reprendre par la suite), au lieu de mener comme le permettrait un mouvement aussi large à la prise réelle des usines, des moyens de production et du pouvoir.

Enfin, les jeunes comprendront que le drapeau tricolore, le drapeau des Versaillais, est celui de la bourgeoisie, de l'ennemi contre lequel ils sont entrés en lutte. Ils se rappellent leur camarade de classe, le jeune Chevalier, qui pendant la grève de Brest contre les décrets-lois, fut abattu en allant arracher le drapeau tricolore, emblème détesté des oppresseurs capitalistes. Jeunes, ne laissez pas flotter ce torchon sur l'usine occupée par les prolétaires.

Les jeunes ouvriers exploités comprennent également que la lutte ne doit pas se limiter aux usines; elle doit s'étendre à ceux qui, sous l'uni-forme pour deux ans, sont préparés chaque jour à la guerre, pliés sous une discipline rigoureuse et n'ont que le droit de se faire sous peine d'une répression féroce.

L'occupation des casernes, voilà ce que feraient beaucoup de soldats si on les aidait à démarrer.

Dans la bataille, la jeunesse sera partout au premier rang.

es machines s'arrêtent, les ouvriers ne travaillent plus. Les jeunes participent aux tâches qu'incombe la grève : Former les piquets de grève; Faire respecter la discipline dans l'usine; Surveiller les standards téléphoniques, les avertisseurs, etc.; Installer les moyens de défense nécessaires pour protéger les grévistes.

Ils prendront part aux délégations nommées pour porter aux dirigeants de l'usine les revendications de tous leurs camarades.

Loin de laisser aller le mouvement avec passivité, ils doivent, au contraire, chercher à expliquer à leurs camarades d'atelier la signification politique de ce mouvement de grève. Ils doivent essayer de faire comprendre à tous que ces luttes peuvent, en se prolongeant sous leur forme actuelle, ne jouer que comme une soupe de sûreté, ouverte pour calmer le mécontentement de la classe ouvrière.

Faute d'un soutien solide de la part des partis ouvriers, cette lutte peut se terminer rapidement en faisant obtenir quelques revendications (faciles à reprendre par la suite), au lieu de mener comme le permettrait un mouvement aussi large à la prise réelle des usines, des moyens de production et du pouvoir.

Enfin, les jeunes comprendront que le drapeau tricolore, le drapeau des Versaillais, est celui de la bourgeoisie, de l'ennemi contre lequel ils sont entrés en lutte. Ils se rappellent leur camarade de classe, le jeune Chevalier, qui pendant la grève de Brest contre les décrets-lois, fut abattu en allant arracher le drapeau tricolore, emblème détesté des oppresseurs capitalistes. Jeunes, ne laissez pas flotter ce torchon sur l'usine occupée par les prolétaires.

Les jeunes ouvriers exploités comprennent également que la lutte ne doit pas se limiter aux usines; elle doit s'étendre à ceux qui, sous l'uni-forme pour deux ans, sont préparés chaque jour à la guerre, pliés sous une discipline rigoureuse et n'ont que le droit de se faire sous peine d'une répression féroce.

L'occupation des casernes, voilà ce que feraient beaucoup de soldats si on les aidait à démarrer.

Dans la bataille, la jeunesse sera partout au premier rang.



Chez Renault, Costes est allé freiner le mouvement

Casimir-la-Canaille et le mouvement gréviste

Le mouvement revendicatif qui se généralise devra, nous l'avons démontré, organiser sa défense contre la bourgeoisie. Les manœuvres de cette dernière prendront parfois la forme d'une guerre déclarée.

Parfois aussi, et ce ne seront pas les moins dangereuses, celle d'une collaboration... désintéressée.

Le mouvement « Croix de Feu » vient de publier un communiqué aux termes duquel il ne lui est pas possible de se désintéresser des « revendications professionnelles ouvrières » que pose l'extension des grèves.

« Les membres du mouvement « Croix de Feu » qui voudraient, ajoute-t-on, avec ou sans d'autres camarades de travail non adhérents à ce mouvement, former des syndicats d'usine affranchis de toute appartenance politique sont priés... etc., etc. »

Les travailleurs sont avertis. Pour maintenir leur lutte sur le terrain étroitement professionnel et organiser les équipes de briseurs de grève, Casimir s'intéresse à eux...

Bravo, les dockers d'Anvers!

Malgré les bonzes syndicaux, ils sont entrés en bataille à plusieurs milliers. Ils combattent héroïquement, ont trempé dans l'eau quelques jaunes, ont abimé un peu de matériel.

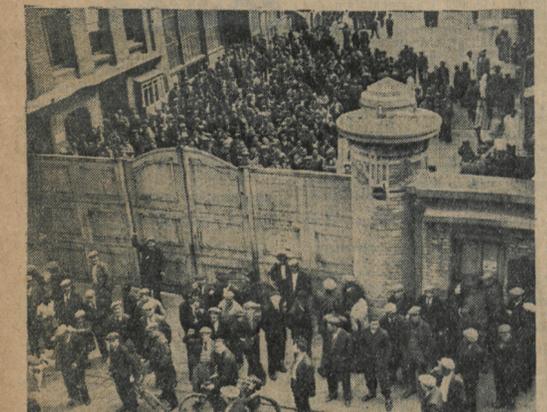
La presse bourgeoise crie au scandale : les organisations cherchent à les freiner. Comme en France.

Proletaires de France et de Belgique doivent coordonner leurs batailles.

Le Gérant : G. VAN HELDEN.

Travail exécuté par une équipe d'ouvriers syndiqués.

Imprimeries Parisiennes Réunies Ed. FUZAT, imprimeur. 10, Faubourg Montmartre.



Chez Farman, à Billancourt

des scandales plus-values capitalistes; d'utiliser la répression gouvernementale contre ceux qui demandent du pain; de sommer le gouvernement du Front populaire d'agir contre le peuple qui l'a élu.

Mais le prolétariat exige, lui, l'accession à des conditions normales qu'il n'a pas encore connues; il veut le pain et la liberté en même temps que la paix; il exige de ceux qu'il a mandatés la réalisation durable des promesses faites. Son action, encore une fois, ne peut être étroitement revendicative. Elle est politique, et c'est en lui donnant ce caractère que les travailleurs imposeront leur victoire.

A partir du 12 juin LIS ET FAIS LIS « La Force » ouvrière et paysanne Organe central du Parti Ouvrier Internationaliste 66, faubourg Saint-Martin

En attendant, occupez l'usine, tenez la rue, dominez le Parlement!